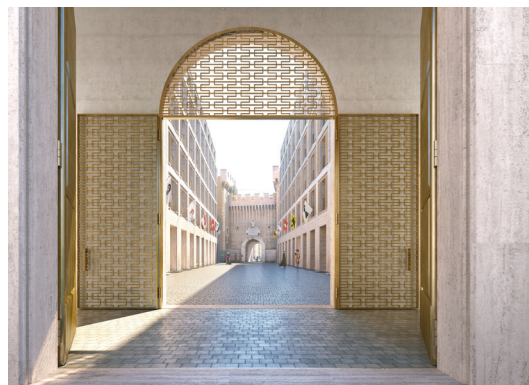


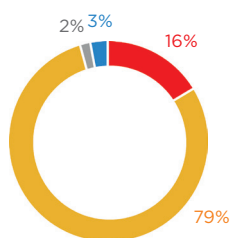


CHAQUE CONTRIBUTION EST UTILE!

BAROMÈTRE DES DONS

Statut octobre 2022

CHF 50 mio.



Dons	CHF	7'882'354
Engagements de dons	CHF	39'521'060
Dons attendus	CHF	850'000
Manque	CHF	1'746'586

Total actuel	CHF	48'253'414
Objectif	CHF	50'000'000

50'000 FRANCS À L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE

«En juin 2022, l'Association centrale des anciens Gardes suisses pontificaux a eu le plaisir de fêter ses 100 ans d'existence en organisant un congrès-anniversaire de trois jours à Appenzell. Mais c'est le soutien de la garde active à Rome qui donne un sens plus profond à ce jubilé. En effet, les anciens gardes ont à cœur que le plus grand nombre possible de jeunes Suisses puissent encore faire cette expérience unique au service du pape et de l'Eglise.

Les anciens gardes ont donc décidé de profiter de leur anniversaire pour faire un cadeau bienvenu à la garde active. Dans la mesure de leurs possibilités, ils souhaitent apporter une contribution généreuse à la nouvelle construction de la caserne et notamment co-financer le nouveau «Réduit» en tant que lieu incarnant la camaraderie et la solidarité entre les anciens gardes et la garde active. Depuis l'appel aux dons lancé aux anciens gardes, près de 100'000 francs ont déjà été versés. En outre, l'association centrale a fait un don de 50'000 francs à l'occasion de son anniversaire.» Lukas Schmucki, Président Association des anciens Gardes suisses pontificaux

«FINANCEMENT PRESQUE ASSURÉ ET PROJET LANCÉ!»



Notre Fondation a été très heureusement surprise de la généreuse réponse de la population suisse à son appel en faveur de la nouvelle caserne pour la Garde Suisse. En trois ans, malgré la pandémie, il lui a été possible de rassembler près de 48.3 millions de francs de dons et de promesses de dons alors qu'elle visait 50 millions de francs. Chacun a vu dans ce projet l'occasion de soutenir une institution qui fait honneur à notre pays, à ses valeurs et à ses traditions. A cela, il convient d'ajouter l'inlassable engagement du Comité de Patronage présidé par l'ancienne Conseillère fédérale Doris Leuthard.

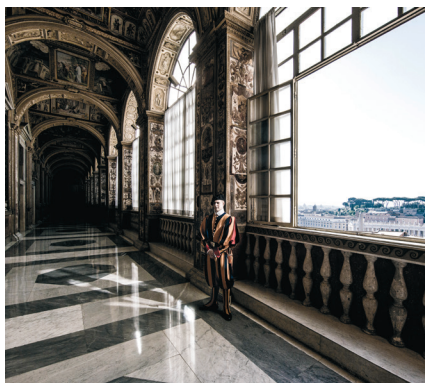
Le soutien de la population suisse a certainement renforcé la crédibilité de notre projet aux yeux du Vatican. Celui-ci s'est rendu compte de la solidité de nos travaux préparatoires et de la dynamique positive de notre recherche de fonds. Une convention de coopération a été signée le 4 mai dernier et le processus interne nécessaire à l'élaboration du projet définitif a été lancé. Un dialogue constructif s'est ainsi établi entre nos architectes et la commission compétente du Vatican. L'objectif est encore loin, mais nous progressons dans la bonne direction!

Jean-Pierre Roth
Président de la Fondation
pour la reconstruction de la
caserne de la Garde Suisse

Lara Tonet
directrice de campagne

FONDATION POUR LA RÉNOVATION DE LA CASERNE DE LA GARDE SUISSE PONTIFICALE

Ringstrasse 2, CH-4600 Olten, +41 (0)32 621 10 10, info@kasernenstiftung-schweizergarde.ch, www.kasernenstiftung-schweizergarde.ch
COORDONNÉES BANCAIRES UBS Switzerland AG, 1204 Genève, IBAN CH06 0027 9279 3181 5201 J



Chères lectrices, chers lecteurs,

Je tiens à vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre projet. Il vise à assurer un meilleur avenir pour nos Gardes au Vatican. Un grand merci pour toutes les formes de soutien que vous nous avez accordées et pour avoir parcouru si fidèlement ce chemin avec nous. Ensemble, nous avons accompli beaucoup de choses, grâce aussi à l'appui du groupe de travail de notre Comité de Patronage, à qui va toute ma reconnaissance.

On nous répète régulièrement que le Vatican dispose de suffisamment de fonds propres pour assurer le financement d'un projet aussi urgent que la reconstruction de la caserne. Cela n'est que partiellement vrai car la grande partie du patrimoine du Vatican est immobilisé. Une rénovation de la caserne dépasse de loin ses liquidités disponibles. Notre soutien de la Garde suisse est donc une impérieuse nécessité. Cela nous permet d'assurer que le projet portera l'empreinte de la qualité helvétique, que la tradition de la présence séculaire de la Garde sera confortée et que nous serons activement impliqués dans un projet au rayonnement international.

La caserne de la Garde Suisse est un emblème pour notre pays. Cela me remplit de fierté. J'attends avec impatience les étapes qui s'ouvrent devant nous. Je vous remercie du fond du cœur pour votre participation et votre persévérance.

Doris Leuthard
Ancienne Conseillère fédérale
Présidente du Comité de patronage

CHRONIQUE DE CASERNE



FONDATION CASERNE
GARDE SUISSE PONTIFICALE

AU CŒUR DU PROJET

Un fructueux dialogue. Une fois signée la Convention de coopération avec le Vatican, le 4 mai dernier, un fructueux dialogue s'est établi entre la Commission des Monuments du Vatican (Tutela) et nos architectes. Deux réunions se sont déjà tenues et une prochaine rencontre est agendée pour le 12 octobre prochain.

A la première réunion, une option de préservation des structures actuelles de la caserne a été examinée. Notre Fondation a fait valoir qu'une telle restriction rendrait impossible le gain de surfaces habitables visé par le projet et entraînerait des surcoûts importants. Elle a donc été écartée. Seules seront gardées les façades donnant sur l'Italie et la Porta Sant'Anna, l'arrière du bâtiment principal sera reconstruit, de même que le bâtiment annexe. Le maintien des façades extérieures avait déjà été envisagé par nos architectes et intégré dans leur avant-projet; il n'entrave donc pas les objectifs que nous poursuivons.

Un second point important a été discuté lors de la seconde réunion: la construction, ou non, d'une attique sur le bâtiment principal. Nous la souhaitons pour gagner des surfaces, mais la Tutela demande que la volumétrie actuelle soit maintenue afin de préserver l'image, vue de l'extérieur, des constructions vaticanes. Renoncer à l'attique va obliger nos architectes et le Commandant de la Garde à réexaminer l'allocation interne des surfaces afin de regagner, à l'intérieur des bâtiments, les surfaces perdues au niveau supérieur. Enfin, la Tutela a émis le vœu d'une meilleure séparation de la caserne et du Passetto afin de le valoriser. Elle attend que cette décision soit appréciée positivement par l'UNESCO lors de son étude du dossier au cours de l'année prochaine. Ces différents points sont maintenant en travaux chez nos architectes Durisch+Nolli de Lugano qui présenteront un nouveau projet de caserne lors de la prochaine réunion avec la Tutela.

LES STRUCTURES COMPLEXES DU VATICAN

Notre Fondation, créée en 2016, a pour but de rénover la caserne de la Garde Suisse Pontificale au Vatican. C'est donc avec «le Vatican» que nous avons cherché un contact afin de réaliser notre projet. Très rapidement, nous nous sommes rendu compte que le Vatican regroupe diverses entités, toutes placées sous l'autorité du Souverain Pontife mais exerçant des responsabilités opérationnelles différentes. Pour nos travaux, deux institutions sont essentielles: le Saint-Siège et l'Etat de la Cité du Vatican.



Le Saint-Siège. Le Saint-Siège, ou Siège apostolique, est l'autorité politique et spirituelle de l'Eglise catholique. Il a été basé pendant près de 1000 ans à Rome, au Latran, un temps en Avignon, maintenant au Vatican. A sa tête, le Pape est assisté de la Curie romaine en charge de divers dicastères, commissions et Tribunaux. Depuis le 11^e siècle, le Saint-Siège est aussi le cœur de la diplomatie papale. Celle-ci a d'abord été faite de relations entre le pape et les souverains, rois et empereurs, puis avec les États modernes à mesure de leur constitution au 19^e siècle. Sur le plan du droit international, le Saint-Siège existe aujourd'hui comme sujet de droit à l'égal des États, c'est-à-dire qu'il est reconnu par les États mais ne doit pas son existence à la réalité d'un territoire. C'est pourquoi, la disparition des Etats pontificaux lors de la formation du royaume d'Italie en 1870 n'a pas compromis le réseau diplomatique du Vatican, car les ambassadeurs étrangers sont restés accrédités auprès du Saint-Siège. M. Denis Knobel, porte ainsi le titre d'Ambassadeur de Suisse auprès du Saint-Siège et non pas auprès de l'Etat du Vatican.

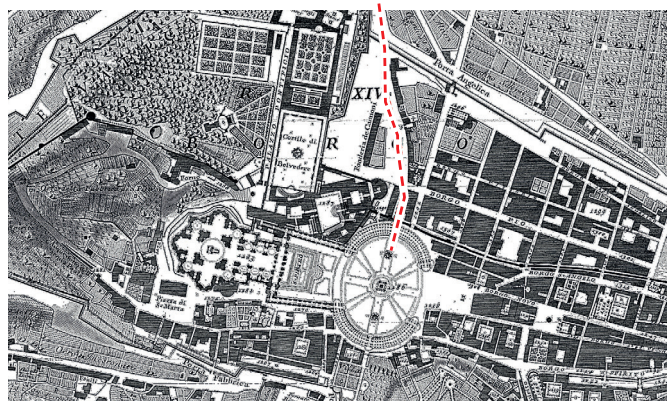
La Secrétairerie d'Etat. Le plus important dicastère de la Curie est dirigée par le Cardinal Secrétaire d'Etat qui est le premier collaborateur du Pape dans la conduite des affaires religieuses et diplomatiques de l'Eglise. La Secrétairerie d'Etat est au centre du réseau diplomatique du Vatican, qui opère par l'intermédiaire de quelque 200 nonciatures réparties sur tous les continents, même en Italie où le nonce actuel est un Suisse. A Berne, le nonce apostolique est traditionnellement le doyen du corps diplomatique. Lors de cérémonies officielles, il est le porte-parole de l'ensemble des diplomates.

La Garde Suisse Pontificale est placée sous l'autorité de la Secrétairerie d'Etat. Sa mission: assurer la sécurité du

Saint-Père, du Palais apostolique et du Collège des Cardinaux en cas de vacance du siège apostolique. C'est donc vers le Cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'Etat, que nous nous sommes tournés en 2017 pour évoquer la précarité actuelle du logement des Gardes et offrir notre soutien technique et financier en vue d'une rénovation des bâtiments. C'est avec lui aussi que notre Fondation a mené les négociations qui ont débouché, le 4 mai dernier, sur l'accord réglant notre collaboration durant la phase de planification du projet.



La Commission permanente pour la protection du patrimoine historique et artistique du Saint-Siège. Cette commission, appelée familièrement Tutela, fait partie du Saint-Siège. Elle a pour mission de veiller à la préservation du patrimoine historique du Vatican. La protection du patrimoine immobilier en est un élément essentiel, d'autant plus que la Cité du Vatican est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



La Tutela. Toute réalisation immobilière sur le sol vaticain doit obtenir son approbation préalable. La Tutela voit dans notre projet non seulement une amélioration des conditions de logement des Gardes mais aussi l'occasion de mettre en valeur des éléments historiques délaissés lors d'aménagements antérieurs de la caserne. Elle espère ainsi réouvrir la Via Francigena (marquée en rouge) qui, partant de Canterbury et passant par la France et la Suisse romande (Saint-Maurice), voyait les pèlerins passer entre les bâtiments de la caserne actuelle, franchir la Porte Viridaria, aussi appelée Porte San Pellegrino, et déboucher sur la place Saint-Pierre.

Ce passage est actuellement entravé par une fontaine commémorative construite en 1927 à l'occasion du 400^{ème} anniversaire du Sac de Rome. La Tutela espère également que la reconstruction de la caserne permettra une mise en valeur du Passetto di Borgo, passage fortifié et surélevé de 800 mètres de long reliant depuis le 13^{ème} siècle le palais apostolique et le château Saint-Ange. Lors du Sac de Rome de 1527, 147 Gardes Suisses furent tués en couvrant la fuite du pape Clément VII allant se réfugier au château Saint-Ange en s'échappant par le Passetto.



L'Etat de la Cité du Vatican. Alors que l'existence du Saint-Siège remonte à plusieurs siècles, l'Etat de la Cité du Vatican a été créé en 1929, à la suite des accords de Latran qui mirent fin au contentieux entre l'Italie et le Saint-Siège résultant de l'annexion complète des territoires pontificaux en 1871. Il est placé, lui aussi, sous l'autorité du Souverain Pontife, qui en délègue la gestion courante à une «Commission Pontificale pour l'Etat de la Cité du Vatican», actuellement présidée par le Cardinal Fernando Vérgez Alzaga, qui porte le titre de Président du Gouvernorat. La Cité du Vatican, avec ses 900 habitants, est le plus petit Etat au monde. La communauté formée de la Garde Suisse et de ses familles en constitue le sous-groupe le plus important.



Les responsabilités du Gouvernorat sont opérationnelles et liées au territoire du Vatican: infrastructures, services techniques, gendarmerie, poste, musées, état civil, téléphone, etc. C'est au Gouvernorat que nos architectes Durisch+Nolli se sont adressés afin de disposer de tous les éléments techniques nécessaires à l'établissement de l'avant-projet de nouvelle caserne. C'est également lui qui nous a fait part, à l'automne 2020, des contraintes résultant d'importants travaux d'infrastructure prévus aux alentours du Vatican en 2023 et 2024. Ceux-ci imposent le report à 2026, après l'Année Sainte, la date de l'ouverture du chantier.

Les structures du Vatican sont donc complexes et bien éloignées des références organisationnelles habituelles. Aucun organigramme ou document ne pouvait nous guider dans ce labyrinthe, car bien des règles découlent uniquement de la tradition ou du droit canonique. Nos démarches internes auraient été bien difficiles sans l'appui du Commandant de la Garde, qui connaît parfaitement les rouages de l'administration vaticane. Nous avons ainsi pu établir un dialogue constructif et créer un climat de confiance avec les représentants du Saint-Siège, du Gouvernorat et de la Tutela. C'est ce climat de confiance qui a permis la conclusion de la convention de collaboration du 4 mai 2022 et l'avancement des travaux de nos architectes.



VOTE DU 25 SEPTEMBRE DANS LE CANTON DE LUCERNE

Notre Fondation a pris connaissance de la décision des électrices et électeurs du canton de Lucerne de refuser une contribution cantonale de CHF 400'000 au profit de la rénovation de la caserne. Elle respecte la décision prise mais regrette que le canton de Lucerne, dont les liens avec la Garde sont traditionnellement étroits, ne participe pas au financement du projet. Le refus lucernois ne compromet pas la réalisation de l'objectif poursuivi.